



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Projet d'ordonnance portant sur la représentation des travailleurs des plateformes : le canada dry du salariat

Face à la mobilisation croissante des travailleurs des plateformes, notamment via la création de nombreux syndicats, le gouvernement a été contraint de concéder de nouveaux droits à ces travailleurs. En effet, livreurs et chauffeurs VTC pourront voter afin de désigner les organisations représentatives dans leur secteur d'activité, celles-ci désigneront alors des représentants. La mobilisation et l'action syndicale paient !

Cependant, tout est fait pour éviter de reconnaître que ces travailleurs doivent avoir les mêmes droits que les salariés. À titre d'exemple :

- on crée une représentation au niveau des secteurs d'activité pour contourner les branches professionnelles ;
- les associations, qui ne sont pas dotées des prérogatives et des protections spécifiques aux syndicats, donc plus fragilisées face au patronat, peuvent se présenter à ces élections professionnelles ;
- l'inspection du travail est mise hors-jeu au profit de l'autorité des relations sociales dont le mode de désignation de ses membres reste flou.

Le chemin pour obtenir l'égalité des droits entre travailleurs est encore long. L'exécutif reste bien décidé à piétiner les décisions de justice pour protéger un « modèle économique » et son patronat, alors que la plateformisation génère toujours plus de précarité.

La France est à rebours de tous ses voisins, l'Espagne, l'Italie, la Suisse, ou encore la Grande Bretagne qui ont reconnu que ces travailleurs ne sont pas des indépendants.

La lutte doit donc s'intensifier pour ramener ce gouvernement à la raison !

Montreuil, le 31 mars 2021